

Inscriptions scolaires



Ouverture des inscriptions scolaires dans les écoles primaires publiques Viroises du 4 mars au 5 avril 2024

Votre enfant est né en 2021, il fera donc sa rentrée en petite section de maternelle le lundi 2 septembre 2024.

Vous devez effectuer son inscription scolaire entre le 4 mars et le 5 avril 2024.

L'inscription est obligatoire à partir de 3 ans.

Informations utiles sur le site : www.virenormandie.fr

Démarches à effectuer auprès de la Direction de l'Education pour :

➔ Une première entrée en maternelle :

- Pour les enfants nés **avant le 31 décembre 2021**.
- Les enfants nés en **2022** seront scolarisés dans la limite des places disponibles.

Un dispositif spécifique permet l'accueil des moins de 3 ans pour le secteur de l'école Jean Moulin.

Pour plus d'informations, contacter directement l'école au 02.31.68.28.80.

➔ Un changement d'école :

- Pour rejoindre son école de secteur.
- En cas de déménagement.

Documents indispensables à l'inscription de votre enfant :

Concernant la famille :

Dossier d'inscription 2024-2025 (à demander à la Direction de l'Education ou à télécharger sur le site internet www.virenormandie.fr)

Livret de famille (*copie intégrale*) ou extrait d'acte de naissance avec filiation

Justificatif de domicile **original** à votre nom datant de moins de 2 mois (facture d'électricité, attestation d'assurance habitation...)

Attestation de quotient familial de la CAF ou de la MSA

Si vous êtes hébergés, l'hébergeant doit fournir :

- Attestation sur l'honneur dûment signée,
- Photocopie de sa pièce d'identité (recto-verso),
- Justificatif de domicile **original** à son nom datant de moins de 2 mois (facture d'électricité, attestation d'assurance habitation...)

Si vous êtes divorcés ou séparés : jugement précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant.

Concernant le (ou les) enfant(s) :

Carnet de santé (*copies des pages de vaccinations*) ou *certificat de vaccinations à jour*

Attestation d'assurance scolaire 2024-2025

Certificat de radiation fourni par l'école que quitte l'enfant à inscrire (**en cas de changement d'école**)

Informations importantes

N.B. : Pour l'envoi de votre dossier par mail : les documents indispensables à l'inscription de votre enfant devront être scannés et envoyés au format PDF.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE.

Demande de dérogation scolaire au sein de Vire Normandie :

Des dérogations sont possibles entre les écoles du territoire de Vire Normandie, mais sous-réserve de l'avis de la commission de dérogation.



Direction de l'Education Espace Henry
Lesage 14, rue Chênedollé - Vire
C70076 - 14502 Vire Normandie cedex
Ouvert de 9h à 12h et sur RDV l'après-midi
Tél : 02 31 66 60 05
Courriel : enseignement@virenormandie.fr
Site internet : www.virenormandie.fr

